



Date de mise à jour :

ANNEXE 3 A – RD BE 15/02/2008

Pratiques compétitives Département Voile Légère

Bureau exécutif du 15 02 2008 Soumission n°3.1.2

Objets :

- 1) **Procédure d'attribution d'un Championnat de France de Voile Légère.**
- 2) **Echéancier pour attribution des Championnats de France de Voile Légère à partir de 2009.**

Exposé des motifs :

- 1) Afin de normaliser la procédure d'attribution d'un Championnat de France de Voile Légère, et permettre aux organisateurs potentiels d'en avoir la meilleure lisibilité possible, il est proposé ce qui suit :
 - 1^{ère} phase : l'appel d'offre et la mise en ligne sur son site web par la FFVoile des documents « Cahiers des Charges » partie Commune et partie Spécifique permettant aux organisateurs potentiels de connaître les modalités d'organisation du ou des Championnats de Voile Légère notifiés à l'appel d'offre.
 - 2^{ème} phase : retour des intentions à la FFVoile par courrier officiel du Club ou organisateur potentiel (dans la limite de 2 mois après l'appel d'offre).
 - 3^{ème} phase : examen par le BE des intentions. Après que le BE est fait un choix d'organisateur, la FFVoile envoie, par courrier officiel, un document type « navette » comprenant :
 - Une confirmation de candidature à signer par l'organisateur retenu et renvoyer à la FFVoile.
 - Une information sur la « Propriété Exclusive des Championnats de France » ainsi que sur la « Direction », les « Comités » et la « Préparation » de la Compétition.
 - Une attestation signée par la FFVoile attribuant l'organisation du Championnat avec condition suspensive (retour dans un délai de xxx mois des cahiers des charges, partie commune et partie spécifique, signés et accompagnés du budget prévisionnel de la compétition). Cette attestation sera envoyée à l'organisateur en retour de la confirmation de candidature.

Documents type « navette » joint en annexe.

Partenaire Média FFVoile





2) Proposition d'échéancier pour les Championnats de France à partir de 2009.

- 1^{ère} phase : l'appel d'offre et la mise en ligne sur son site web par la FFVoile des documents « Cahiers des Charges » partie Commune et partie Spécifique permettant aux organisateurs potentiels de connaître les modalités d'organisation du ou des Championnats de Voile Légère notifiés à l'appel d'offre sera fait fin mars 2008 (municipales les 9 et 16 mars).
- 2^{ème} phase : retour des intentions à la FFVoile par courrier officiel du Club ou organisateur potentiel pour la fin mai 2008.
- 3^{ème} phase : examen par le BE des intentions en juin 2008. Après que le BE est fait un choix d'organisateur, il est envoyé fin juin 2008, par courrier, officiel un document type « navette » comprenant :
 - Une confirmation de candidature à signer par l'organisateur retenu et renvoyer à la FFVoile.
 - Une information sur la « Propriété Exclusive des Championnats de France » ainsi que sur la « Direction », les « Comités » et la « Préparation » de la Compétition.
 - Une attestation signée par la FFVoile attribuant l'organisation du Championnat avec condition suspensive (retour dans un délai de 4 mois des cahiers des charges, partie commune et partie spécifique, signés et accompagnés du budget prévisionnel de la compétition). Cette attestation sera envoyée à l'organisateur en retour de la confirmation de candidature.

Décision :

Le BE décide d'adopter la procédure d'attribution d'un Championnat de France ainsi que l'échéancier pour attribution des Championnats de France à partir de 2009, Tel que précisé dans l'argumentation ci-dessus.

Partenaire Média FFVoile

